33e ANNEE. — N°35 — 5 CENTIMES LE NUMERO. — SAMEDI 25 MARS 1893

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 25 Mars

LA FIN DU

PROCÈS DE CORRUPTION

Ce procès de corruption qui pesait depuis longtemps sur la France entière comme une menace terrible, a pris fin. Malgré l'éclat de certains incidents, on peut dire que les péripéties, parfois émouvantes, de cette retentissante affaire, seront bientôt reléguées au rang des vieux oripeaux judiciaires, et personne ne pourra plus, dans quelque temps, espérer en tirer de beaux effets de polémique.

En France où l'opinion publique est mobile, on peut affirmer que dans huit jours ce procès sera oublié.

Et voilà le procès pour lequel durant de longs mois, on a pour ainsi dire arrêté la vie publique et parlementaire, agité l'opinion, et proclamé partout en Europe la décadence de nos mœurs et l'infamie de notre personnel politique ! Et tout cela se traduit par un ancien ministre qui est allé de lui-même au-devant de la condamnation méritée et par deux corrupteurs, l'un grand et portant un nom illustre, l'autre infime et inconnu !

Mais l'histoire des monarchies nous révèle de nombreux scandales de cet acabit, et ce sont pourtant de tout autres causes qui ont entraîné leur chute.

Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de penser que le jury et la cour ont bien jugé. Le lamentable aveu de Baïhaut ne pouvait, en effet, l'innocenter, et dès le moment où sa culpabilité devenait évidente, elle entraînait celle de Charles de Lesseps et celle de Blondin.

Ils rendront donc l'argent, indûment détourné de l'actif social. Baïhaut ira expier en prison une heure d'égarement coupable, et de Lesseps, qui est déjà suffisamment frappé par la Cour d'appel, ne retirera de tout cela qu'une condamnation de plus à ajouter sur son casier judiciaire. Blondin apprendra pendant deux années de recueillement et de silence, qu'il est des commissions dont on ne doit pas se charger, et des entremises dont il est indigne d'être le bénéficiaire.

Quant aux parlementaires acquittés, si l'on veut juger impartialement et froidement la situation, on pensera que le jury ne pouvait rendre un autre verdict.

Etaient-ils plus coupables, en effet, les Antonin Proust, les Gobron, les Sans-Leroy, les Béral, les Dugué de La Fauconnerie que les bénéficiaires des ordonnances de non-lieu ?

Pourquoi aurait-on fait entre eux des différences de traitement, si l'on admet qu'il est des libéralités permises de financier à député, et qu'un parlementaire peut légitimement faire partie d'un syndicat de garantie ?

A l'égard de cette catégorie d'accusés, le ministère public avait le devoir de prouver que l'argent reçu ou gagné avait été le prix d'un vote complaisant, et cette preuve, il n'a pu la faire.

Dès lors les jurés, en magistrats consciencieux, ont pensé qu'il ne leur appartenait pas de donner des leçons de morale, et placés en face d'agissements dont on ne leur montrait pas clairement le caractère criminel, ils ont usé d'une large tolérance.

Peut-être est-il préférable qu'il en soit ainsi.

Moins de rancunes, moins de haines fermenteront autour de cete affaire du Panama, et la France, allégée du fardeau placé depuis trop longtemps sur sa conscience, pourra reprendre sans secousses et sans désordres son œuvre de travail et d'amélioration sociale.

Ces résultats, nous les devrons en partie à l'institution du jury qui aura su, au milieu du trouble des consciences, apprécier sainement la situation politique et les caractères de certains justiciers.

Trois affaires, en effet, qui touchaient de près à la politique, se sont déroulées depuis peu devant des cours d'assises. A Bordeaux, le diffamateur Denayrouse a subi un arrêt de flétrissure ; à Paris, le prétendu diffamé Andrieux, pris dans son propre piège, n'a pu faire condamner son fougueux adversaire, Lissagaray ; à Paris encore le procès de corruption a trouvé une solution qui ne sera certainement pas goûtée des journaux monarchistes et boulangistes, mais qui, par cela même, pourrait bien paraître juste et bonne à l'immense majorité du public.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 23 mars

Interpellation de M. Millevoye sur les suites de l'affaire du Panama

M. Millevoye déclare qu'il vient de faire le procès de ce qu'on appelle la raison d'Etat, — il rappelle d'abord le cas particulier à M. Rouvier, empruntant 100,000 francs, puis 50,000 francs à un financier étranger, M. Vlasto, pour les besoins du gouvernement et remboursant ces deux emprunts, l'un au moyen des fonds secrets de la défense nationale, l'autre grâce à la complaisance d'un autre financier étranger, M. le baron de Reinach.

Ce sont ces procédés dont l'orateur a vainement à plusieurs reprises demandé le désaveu au président du conseil des ministres.

Ce sont ces procédés dont aujourd'hui encore, dit M. Millevoye, je viens demander le désaveu éclatant.

M. Millevoye poursuit en faisant le portrait de Cornélius Herz, cet agent cosmopolite dont les visites au prince de Bismarck, à Berlin, ont été signalées dès l'origine par un journal socialiste allemand, le *Vorwaerts*.

Si Cornélius Herz, après tant d'intrigues, tant d'escroqueries, tant de chantages, a pu librement gagner l'Angleterre, si l'extradition n'a pu être obtenue, c'est que le gouvernement avait sans doute des raisons pour redouter sa comparution et son langage devant la justice.

M. Bourgeois proteste et dit que l'extradition a été demandée à l'Angleterre, qui l'a refusée.

M. Millevoye. — Cet homme, cet escroc c'était un agent de l'étranger.

M. Clémenceau a déclaré dans une séance précédente que s'il lui était démontré que Cornélius Herz était un agent de l'étranger, il viendrait faire à la tribune amende honorable. Eh bien, monsieur, le moment est venu de faire cette amende honorable.

M. Clémenceau, interrompant. — Je ne ferai rien, parce que vous n'avez rien prouvé. (*Rumeurs.*)

M. de Mahy se lève au centre, et, au milieu d'un véritable ouragan d'applaudissements, il interpelle vivement M. Clémenceau dont les dénégations, dit-il, sont insuffisantes.

— C'est vous, lui crie-t-il, qui devez prouver la véracité de vos dénégations.

M. Clémenceau hausse les épaules et garde le silence.

M. Millevoye. — Vous ne venez pas faire amende honorable. J'en conclus que, naguère complice de Cornélius Herz, vous êtes aujourd'hui encore son prisonnier. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Et ne se contentant pas de cette énergique apostrophe, l'orateur montre à l'appui de son dire M. Clémenceau intervenant auprès de M. de Freycinet, alors ministre de la guerre, puis auprès de M. de Lesseps pour décider ce dernier à subir les extorsions de Cornélius Herz qui dépouillait sous la menace de chantage la caisse de la Compagnie de Panama.

L'orateur passe ensuite à M. Floquet et à M. Bourgeois, qui était secrétaire général du ministère de l'intérieur, dont M. Floquet tenait le portefeuille.

En dépit de leurs dénégations, et même du démenti personnel que formule M. Bourgeois, l'orateur reproche à ses deux collègues d'avoir connu et facilité les tentatives de chantage de Cornélius Herz.

— Officiellement ou officieusement, dit-il, vous avez présidé à la répartition de 300,000 francs entre des journaux qui servaient votre politique.

Ce n'est pas comme témoins, c'est comme accusés que vous auriez dû paraître devant la justice, si le principe de l'égalité devant la loi proclamé par notre Révolution n'avait pas été violé par le gouvernement.

Pourquoi donc M. Clémenceau et M. Floquet n'ont-ils pas été déférés aux tribunaux comme d'autres personnalités du parti républicain que le ministère est allé chercher jusque dans ses rangs ?

En terminant, dit M. Millevoye, je demande trois choses :

Je demande pourquoi le gouvernement a fait un choix entre les hommes accusés par la rumeur publique, livrant les uns au juge d'instruction et préservant les autres de l'enquête de la justice.

Je demande au gouvernement de désavouer les procédés que la Chambre elle-même a condamnés.

Enfin je demande que vous ne considériez pas

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

13

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

IV

La jeune fille était vêtue à la dernière mode : robe de soie grise, chapeau de paille d'Italie orné de fleurs des champs, cheveux ondés tombant sur le front, mantelet de dentelles noires, petits escarpins vernis.

Elle était vraiment charmante, et Jacques en la voyant mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements.

Des têtes curieuses des villageois se montraient au-dessus des haies, de chaque côté du chemin, mais en apercevant M. Boislaurier et ses enfants, elles disparurent.

A la vue de ses hôtes, M. Poitevin essaya de presser le pas.

Louise, toujours dédaigneuse, se laissait conduire.

— Eh bien, M. Boislaurier, s'écria joyeusement l'huissier, quand on fut à portée de la voix, nous sommes exacts.

— Très exacts, M. Poitevin, et je vous en remercie.

Les deux hommes se tendirent la main.

Jacques, plus blanc que les marguerites qui bordaient le bord de la route, s'avança pour saluer Louise et tendre la main à son père...

— Ah ! ah ! s'écria celui-ci, c'est notre jeune homme.

Le fils de Boislaurier devint rouge comme une cerise.

— Votre père ne vous avait pas vanté, reprit l'huissier... Vous me paraissez un fier gaillard... La santé reluit sur vos joues.

Il se tourna vers sa fille, qui s'était inclinée sans prononcer un mot.

— Qu'en dis-tu, fillette?

— Oui, M. Jacques se porte bien, murmura la jeune fille.

La conversation tomba.

Il y eût un moment de gêne.

On ne savait plus quel sujet entamer.

Paul regardait tout le monde d'un air étonné.

— Et Mme Boislaurier? interrogea l'huissier pour dire quelque chose.

— Mme Boislaurier va bien, je vous remercie. Elle m'a prié de l'excuser. Elle est toute à ses fourneaux.

— Ah ! elle est toute excusée.

— Si vous le voulez bien, même, reprit le fermier, pendant qu'elle terminera ses préparatifs, nous ferons le tour de la ferme, nous verrons le jardin..

— Avec plaisir.

L'officier ministériel quitta le bras de sa fille.

— Allons, jeune homme, dit-il à Jacques, offrez le bras à votre future.

Jacques s'avança vivement.

Il tendit le bras à Louise, qui y appuya le sien.

Il était tellement ému qu'il craignait de se trouver mal.

La jeune fille n'avait pas sourcillé et n'avait pas eu un frisson.

On se mit en marche à la suite du père Boislaurier et de l'huissier.

Paul venait derrière, sautant les excroissances de terrain, cassant des branches aux arbustes des haies, l'air peu intéressé par cette cérémonie qui avait mis la ferme sens dessus-dessous.

VII

Quand on pénétra dans la cour de la ferme, Louise, qui avait son bras posé légèrement sur celui du fils Boislaurier, eût un petit frisson de dégoût et de frayeur qui fit une peine infinie à Jacques. En effet, malgré le mal qu'on s'était donné pour mettre un peu d'ordre et de propreté partout, on n'avait pu supprimer les ordures des poules, des porcs, des pigeons, et d'autres animaux qui émaillent le sol aux pavés inégaux, assécher les trous pleins d'eau noirâtre ouverts çà et là comme des ulcères, ou enlever entièrement la paille pourrie dont les brins trempés suintaient sous les pieds. D'un autre côté, les promeneurs furent littéralement assourdis par les criailleries, les aboiements, les grognements, les envolées de volailles qui se produisirent à leur apparition. On eût dit que la basse-cour tout entière était en révolution. Les coqs se dressaient sur leurs ergots, les plumes hérissées. Les truies fuyaient en geignant, les poules voletaient avec des caquetages effarouchés. Les chiens furieux, l'écume à la bouche, tiraient sur leurs chaînes avec des rugissements menaçants.

La jeune fille s'arrêta, hésitante, interdite, tâtant les pavés de ses petits souliers minces.

Elle était prête à retourner en arrière.

L'huissier se mit à rire, prenant un air d'initié.

— Est ce que tu as peur fillette?

Jacques retint doucement Louise.

— Ne craignez rien, mademoiselle.

Il jeta deux cris de menace aux chiens, qui se turent et rentrèrent dans leur niche en grondant sourdement.

— Mademoiselle n'est pas habituée, prononça le fermier.

— Elle s'y fera, déclara l'huissier.

Il ajouta avec une grimace :

— Mais il ne faudra pas venir là en petits escarpins vernis.

Il venait de mettre son pied dans une flaque d'eau noirâtre, dont les gouttes avaient jailli sur son pantalon de nankin.

Louise voulut surmonter son premier mouvement répulsif.

Elle tenta de flatter de la main deux ou trois poules qui s'enfuirent à son approche.

— C'est votre toilette qui les effraie, dit en plaisantant Jacques, heureux de la voir se familiariser. Elles ne sont pas habituées à voir de si belles robes, si bien portées.

Un éclair de joie brilla dans les yeux de la jeu-

le sort de la République comme lié à la destinée d'hommes qui sont finis.

De nombreux applaudissements éclatent à droite et à gauche.

M. Bourgeois tient à répondre, non, dit-il, pour la Chambre, qui connaît les faits, mais pour le pays qui ne les connaît pas.

Il établit d'abord que l'action de la justice a été absolument libre. Le gouvernement n'est intervenu que pour assurer cette liberté.

C'est la justice qui a cru devoir, d'après les résultats de l'instruction, poursuivre les uns et ne pas poursuivre les autres.

Quant à Cornélius Herz, son extradition a été demandée au gouvernement anglais, mais en Angleterre ce n'est pas l'administration qui, comme en France, décide dans les demandes d'extradition, c'est la magistrature.

Or, l'état de santé de Cornélius Herz, constaté par un médecin qui est une des sommités scientifiques de l'Angleterre, officiellement commis à l'examen du malade, ne lui permet pas de comparaître en justice.

Dans cette situation, nous ne pouvions faire autre chose que ce que nous avons fait : demander que Cornélius Herz fût gardé à vue. Il l'est.

Pour le désaveu de certaines théories de gouvernement que réclame M. Millevoye, quelle que soit notre opinion sur ce point, nous estimons que ce serait là un débat purement académique qui ne peut s'instituer à la tribune parlementaire.

L'orateur achève son discours, dit le *Petit Journal*, en disant que l'affaire de Panama a été démesurément grossie par la passion politique et que le pays a soif de la voir terminée pour reprendre en paix son travail de chaque jour.

Le centre et une partie de la gauche applaudissent et l'incident est clos par l'adoption à mains levées de l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement.

LA PRESSE ET LE VERDICT

Voici les appréciations de la presse parisienne sur le verdict qui vient d'être rendu par le jury de la Seine dans l'affaire du procès de corruption.

Du *Matin :*

Jamais procès ne fut plus amplement développé ; jamais ceux qui prétendent porter dans leur portefeuille l'allumette qui fera lumière, jamais les dénonciations politiques n'ont eu plus favorable occasion de tout dévoiler.

Après tant d'interrogatoires, de réquisitions, de plaidoieries, le jury a renvoyé indemnes tous ceux qu'après sélection le gouvernement, dans un jour d'affolement, avait gardés en son épervier, tous ceux que les fameuses listes Thierrée avaient désignés.

Quoi qu'il en soit, le jury a mis fin, sinon aux démonstrations, du moins à leur effet politique et judiciaire.

Il appartient désormais au gouvernement, qui a conduit toute l'affaire à ce *fiasco*, d'expliquer au Parlement et au pays pourquoi, sur des indices si facilement évanouis, il a tenté de déshonorer préventivement dix membres de la représentation nationale, sur quel criterium il a établi ces trois catégories de suspects, ceux qu'il a menés seulement devant le juge d'instruction, ceux qu'il a menés ensuite devant la chambre des mises en accusation, ceux enfin qu'il avait réservés au jury, de façon à faire condamner trois fois sa légèreté et son imprévoyance. Il devra demain, soit faire la confession publique, soit plaider les circonstances atténuantes d'une erreur — si coupable.

Il a cédé aux clameurs ; mal informé, il a cru qu'elles répondaient aux sentiments profonds du peuple. Les ministres qui ont terminé les œuvres de M. Ricard devaient savoir d'abord ce que le jury a découvert après les débats. Ils possédaient tous les éléments d'information.

Ils se sont faits les complices bénévoles de la calomnie aujourd'hui constatée et reconnue.

Ils s'en expliqueront et les pays les entendra.

Mais c'est un fait désormais certain ; les orateurs qui, au Sénat et à la Chambre, ont démontré l'inanité de ces scandales, demandé pour la France de plus nobles et de plus utiles occupations, ceux-là ont été les véritables et les seuls interprètes de l'opinion publique, ceux-là ont répondu à la satisfaction qu'elle attendait.

Les autres, les gouvernants actuels, portaient « la lumière » dans la bouche, non dans les yeux, non dans l'esprit.

Du *Petit Journal :*

Trop de questions sont restées en suspens, trop d'accusations n'ont pas été repoussées, trop de suspicion et de mépris pèse sur une catégorie de politiciens ; en un mot, la lumière a été étouffée par trop de points, et avec des procédés qui ont indigné les moins clairvoyants, pour que le verdict rendu à l'issue d'un procès partiel suffise à satisfaire le besoin de justice qui anime les Français.

De la *Lanterne :*

C'est aux électeurs qu'il appartient de prononcer, en dernier ressort, la décision souveraine.

Et il y a urgence à les consulter.

Du *Radical :*

Les jurés ont bien jugé. Le suffrage universel jugera comme eux. Pourquoi ne pas le consulter de suite ?

Du *Voltaire :*

Que dire aujourd'hui du gouvernement qui a compromis si gravement les dix parlementaires qui tous ont été acquittés, les uns par l'ordonnance de non-lieu du juge d'instruction, les autres devant la juridiction d'appel de la chambre des mises en accusation — les quatre malheureux qui restaient enfin — et qui ont été condamnés pendant de si longs jours à l'exposition à l'audience publique, par la juridiction populaire, par le tribunal de l'opinion.

Du *Gaulois :*

Ce verdict est tout d'abord un soufflet sur la joue du gouvernement, puisqu'il proclame l'innocence de parlementaires que le gouvernement, avec une précipitation criminelle, n'a pas craint de livrer à la justice.

Le jury a compris quelle comédie on avait jouée devant la justice, et il a refusé un rôle dans cette comédie en revoyant chez eux les députés qu'il avait plu au gouvernement de transformer en victimes expiatoires.

Du *Siècle :*

Le public désintéressé se posera plus que jamais la question que nous n'avons cessé de poser: A quoi bon ces poursuites ? Pourquoi ces demandes en autorisation de poursuites déposées le 24 décembre par le ministère Ribot, dans un moment d'affolement, par des révélations annoncées de M. Andrieux ? Ce procès n'a été qu'un acte de faiblesse.

Du *Petit Parisien :*

Avant de reprendre la vie politique régulière, un débat parlementaire est nécessaire.

Cette demande de poursuites, origine de tout le scandale, constitue un acte politique assez grave pour engager la responsabilité du cabinet. La vérité parlementaire et sa propre destinée lui imposent le devoir d'indiquer immédiatement à la Chambre les motifs qui l'ont fait agir et d'attendre l'ordre du jour qui le renversera ou qui approuvera sa conduite.

Des *Débats :*

Un problème reste exactement au point où il en était à la première heure. On n'a pas expliqué comment et pourquoi au mois de juillet 1888, quelques-uns des plus importants personnages politiques s'étaient employés à empêcher ce procès.

... Cette question, les débats ne l'ont pas résolue. Le verdict du jury ne l'a pas tranchée davantage. Elle laisse l'opinion troublée, inquiète, sinon défiante.

INFORMATIONS

Le fauteuil présidentiel au Sénat

D'après les conversations recueillies dans les couloirs, les sénateurs ne décideront rien relativement à la succession de M. Jules Ferry avant samedi. L'élection présidentielle sera peut-être reculée jusqu'à lundi, si la majorité ne parvient pas à s'entendre sur un nom. La campagne est activement menée en faveur de MM. Magnin et Constans qui restent seuls en présence.

Il nous faut un homme sur qui nous puissions compter, qui nous fasse travailler, qui, par son passé, ait une autorité réelle, disent les amis de de M. Constans. Ceux de M. Magnin font valoir l'abnégation avec laquelle il a retiré sa candidature le 27 février dernier. Ils font ressortir sa valeurs personnele, les services rendus, sa haute honorabilité, etc.

Quant à M. Loubet, bien que quelques fidèles le mettent sur les rangs et cherchent à recueillir des voix, il est assez mal accueilli par la majorité. On peut même dire qu'il perd du terrain de minute en minute. Son attitude dans l'affaire du Panama, à propos de l'incident Soinoury-Cottu, a complètement détruit son influence au Luxembourg.

A moins donc d'une nouvelle candidature surgissant à l'improviste, c'est M. Constans ou M. Magnin qui remplacera M. Ferry.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Armée

Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Blanc vient d'être nommé sous-lieutenant de réve au 207e mixte d'infanterie à Cahors.

Nomination ecclésiastique

Par décision de Monseigneur l'Evêque : M. l'abbé Larribe, vicaire de Martel, est nommé curé de Lentillac (St-Céré) en remplacement de M. Ricros, décédé.

Nécrologie

L'abbé Camille de Bercegol

Nous lisons dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour :*

Mercredi, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. l'abbé de Bercegol, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame.

En l'absence de Monseigneur et de ses vicaires généraux, M. l'abbé Belvèze, archiprêtre, présidait l'office.

La petite église Notre-Dame était toute tendue de noir pour la circonstance.

Dans le sanctuaire on remarquait le chapitre de la Cathédrale, qui assistait en corps, et le clergé de la ville presque tout entier.

La tribune était occupée par les délégations des diverses communautés religieuses de la ville et les orphelinats.

La nef était insuffisante pour contenir les paroissiens et les amis du défunt qui s'y pressaient en foule.

Toutes les classes s'y trouvaient mêlées ; car si, par sa naissance et ses relations, M. l'abbé de Bercegol touchait aux premiers rangs de la société, il savait descendre jusqu'aux derniers par sa charité et son dévouement envers les petits et les pauvres.

Il suffisait d'un simple coup d'œil jeté sur l'assistance pour se rendre compte des sympathies dont jouissait M. le curé de Notre-Dame et des regrets qu'il laisse après lui.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. Charles de Bercegol, qui, aîné d'une nombreuse famille, a eu la douleur de perdre successivement la plupart de ses frères, plus jeunes que lui.

C'était un spectacle véritablement attendrissant de voir ce vénérable vieillard s'avancer derrière le cercueil, courbé sous le poids de sa douleur, et obligé, pour se soutenir, de s'appuyer sur le bras de son parent et ami, le capitaine Jouffreau.

L'office terminé, le cortège funèbre s'est mis en marche, et après avoir traversé tout le bas de la ville, au milieu de marques universelles de respect, est arrivé à la gare où ont été récitées les dernières prières, près du fourgon qui devait emporter le cercueil vers Latour.

C'est à Latour, en effet, dans un caveau de famille, que le défunt devait être inhumé.

Nos lecteurs nous sauront gré certainement de leur esquisser à grands traits cette belle vie qui vient de s'éteindre.

M. l'abbé Camille de Bercegol était né en 1822, au château de Floras (paroisse de Latour), d'une famille des plus honorables et des plus chrétiennes, dont le chef, véritable patriarche, mourait centenaire, il y a à peine quelques années, entouré d'une brillante couronne d'enfants et de petits-enfants.

Il eût été difficile de trouver un milieu mieux fait pour développer une vocation sacerdotale. Aussi des huit fils qui composaient cette famille deux ont été prêtres : Camille, que nous pleurons aujourd'hui, et Léonce, qui, après avoir été un instant missionnaire de Roc-Amadour, fut emporté à la fleur de son âge et de son apostolat, laissant après lui un doux et mélancolique souvenir.

Rien n'indiquait tout d'abord que le jeune Camille, avec sa nature vive, pétulante, avide de mouvement, dût embrasser cette carrière. Et de fait il ne semblait pas en prendre le che-

---

ne fille de l'huissier.

— Vous trouvez que ma robe me va bien ? demanda-t-elle.

— Vous êtes ravissante, s'écria le jeune homme avec feu.

— Le gris ne me sied pas mal, murmura Louise.

— Avec quoi ne seriez-vous pas bien ?... dit le jeune homme, poursuivant sa pensée.

On traversa la cour pour gagner le grand jardin.

Boislaurier et Poitevin causaient avec animation, se montrant les arbres fruitiers, évaluant les récoltes, parlant des frais de culture, du rapport de la terre... de leur avoir, de leurs espérances.

On eût dit, à les entendre, que le mariage était chose décidée, arrêtée dans leur esprit.

Pourtant la pensée de Louise se détachait de plus en plus de Jacques, de la ferme.

A première vue, la vie fermière, qu'elle entrevoyait avec ses labeurs sales, ses fatigues incessantes, l'avaient répugnée.

Elle avançait avec mille précautions, craignant de se salir, d'accrocher au passage des duvets de poules qui planaient dans l'air, comme des flocons de neige oubliés par l'hiver, l'œil fixé au loin, comme perdu dans une vision plus ambitieuse.

La visite au jardin n'offrit rien de particulièrement intéressant. On s'extasia sur quelques plant de salade cultivés par Jacques, sur un carré de carrottes réellement beau. Dans un coin réservé à Paul, quelques fleurs avaient poussé, comme perdues, dans le terrain réservé aux choses utiles. L'aîné de Boislaurier les dévasta pour offrir un bouquet à Louise. On remarqua encore un ou deux potirons qui menaçaient de devenir des phénomènes... On admira quelques poiriers particulièrement bien apprêtés, puis la cuisinière apparut au bout du jardin.

— C'est servi, demanda Boislaurier quand il l'aperçut.

— Oui, monsieur... Je venais vous quérir...

— Allons, dit le fermier.

Jacques offrit de nouveau son bras à la jeune fille et se dirigea vers la ferme.

La mère Boislaurier, toute entoilettée maintenant, son tablier blanc ôté, la figure rouge comme un coquelicot, luisante de sueur, se tenait sur le seuil.

M. Poitevin, après avoir salué la maîtresse de la maison, eut un cri d'admiration à la vue du couvert, étincelant sur le linge blanc comme la neige. Il était réellement appétissant et bien dressé, mais les inégalités dans lesquelles le pied se heurtait fit faire la grimace à Louise.

La fermière s'était précipitée au-devant de cette dernière.

Elle l'accablait de prévenances, la débarrassant de ses gants, de son mantelet, la conduisant elle-même à sa place, étonnée et comme éblouie par sa tenue de demoiselle, qui inspirait une sorte de timidité respectueuse.

La fille de l'huissier, fière de l'attention dont elle était l'objet, de l'effet qu'elle produisait, faisait des airs, prenait des poses.

Jacques, béant, guettait ses paroles, les buvant d'avance, pour ainsi dire, admirant chacun de ses gestes.

Elle était là, près de lui, chez lui.

Le pauvre garçon ne se sentait plus... Le paradis tout entier chantait dans son cœur.

On se mit à table.

M. Boislaurier avait fait placer l'huissier à côté de lui, voulant le soigner particulièrement.

On expédia rapidement le potage, chacun avait faim. Puis on commença à boire. Après le premier plat, qui était un ragoût de poulet, le fermier déclara qu'il fallait *creuser un trou* avant le rôti.

Creuser un trou est un usage de Normandie qui consiste à avaler entre chaque plat important un petit verre de cognac. Cela active la digestion, prétend-on et renouvelle l'appétit.

Comme le repas préparé par Mme Boislaurier était particulièrement plantureux, les ragoûts de mouton succédant aux ragoûts de poulet, le rôti de veau au rôti de dinde, le trou creusé était devenu une véritable fosse où le bon sens de l'huissier disparaissait peu à peu.

Louise elle-même s'était laissée gagner par la gaieté générale, par l'air d'honnêteté et de bonhomie des braves gens qui pouvaient devenir, si elle le voulait, sa nouvelle famille.

Elle avait trouvé Mme Boislaurier commune au premier abord, mais maitenant qu'elle la voyait mieux, elle se disait qu'elle était tout simplement bonne. Jacques, les joues allumées, les yeux brillants, lui semblait presque beau.

C'était peut-être le bonheur qui l'attendait là, dans cette vie tranquille.

La nuit était venue. On avait allumé des bougies, dont la lueur plaquait des éclairs sur la ferrure brillante des meubles... Les bouteilles succédaient aux bouteilles. On entendait par les fenêtres encore ouvertes, les derniers piaillements les derniers froissements d'ailes de la basse-cour qui s'endormait.

La jeune fille fut tirée de ses réflexions par une réflexion de son père, que M. Boislaurier avait accaparé pour lui raconter ses campagnes.

— Eh bien, fillette, cria-t-il.

— Eh bien ! père ?...

— Ça va-t-il ?

— Très bien.

— Tu t'accoutumeras, tu verras.

— Nous ferons tout ce qu'il faudra pour cela, dit Mme Boislaurier.

On se leva de table.

L'huissier avait la figure vigoureusement allumée, et commençait à se sentir du vague dans les idées. Quand le fermier voulut le prendre à part pour lui parler affaires, il déclara qu'il en était incapable. Il fallait attendre un autre jour. Au moment de partir, il ne retrouvait plus son chapeau et s'obstinait à mettre sur la tête une mesure en bois qu'il avait trouvée dans un coin.

— Eh bien, voyons, fit le fermier en lui enlevant le boisseau de ses mains et en le coiffant de de son chapeau, ça ne va donc pas?

— Farceur, répondit Poitevin, vous m'avez tellement creusé avec vos satanés trous !...

Il se tourna vers sa fille.

— Allons, fillette...

(*A suivre.*)

min, lorsque, après avoir passé un an au Petit-Séminaire de Montfaucon, il vint terminer ses études classiques au Lycée de Cahors.

Mais il portait en lui ces deux marques auxquelles on reconnaît les élus du ciel : une âme candide et un cœur généreux.

Aussi, l'appel de Dieu s'étant fait entendre, le jeune lycéen y répondit sans hésitation et alla faire son séminaire à Saint-Sulpice.

Devenu prêtre, il fut nommé tout d'abord vicaire de Souillac, paroisse à laquelle il conserva toujours une tendre affection, sans doute parce qu'elle avait eu les prémices de son ministère sacerdotal.

On le lui rendait bien ; les anciens se souviennent encore, à Souillac, de ce jeune vicaire, à la figure ouverte, aux manières distinguées et populaires tout à la fois, à la parole vive et entraînante, quoiqu'il n'ait passé que deux ans parmi eux.

Il était impossible à l'abbé de Bercegol de rester quelque temps en un endroit sans s'y créer des relations et s'y faire des amis, tant sa nature était liante et son caractère sympathique.

Ce que nous disons de Souillac, nous devons le dire aussi de Figeac où il fut tour à tour vicaire du Chapitre et aumônier du collège.

C'est à Souillac et à Figeac, nous ne craignons pas de le dire, que se sont écoulées les meilleures et les plus fécondes années de son ministère de prêtre. Il y avait du missionnaire en lui et il trouvait dans ces deux villes un théâtre bien fait pour son zèle apostolique.

Le bien qu'il y a fait est considérable et a laissé des traces qui durent encore. C'est le cœur qui parlait en lui surtout et son langage allait au cœur. Or c'est le cœur qui est le grand convertisseur des âmes.

Bien des pécheurs endurcis furent ramenés à Dieu par ce jeune prêtre. Bien des âmes d'élite se laissèrent guider par lui dans la voie de la perfection.

Parmi ces dernières, on nous permettra d'en citer une, particulièrement distinguée par l'intelligence et la sainteté, en même temps que par la naissance, Mlle de Marquessac, qui vient de mourir prieure du Carmel de Lourdes.

Durant quarante ans, il y eut entre la carmélite et son ancien directeur une correspondance suivie qui montrerait, si elle était révélée, tout ce qu'il y avait d'élévation dans ces deux âmes si bien faites pour se comprendre.

C'est au Carmel de Lourdes que l'abbé de Bercegol goûta une des dernières et des plus grandes joies de sa vie, lorsqu'il y vint, l'année dernière, présider la profession d'une de ses nièces qu'il était tout heureux de confier à la direction si éclairée de son ancienne fille spirituelle.

L'abbé de Bercegol dut quitter Figeac pour venir occuper la cure importante de Douelle dont l'avait chargé Mgr Bardou.

Mais, malgré l'affection qu'il avait pour ses nouveaux paroissiens et celle qu'il recevait d'eux en retour, il ne put s'habituer à cette nouvelle vie, si différente de celle qu'il avait eue jusque-là.

Le spleen le saisit et il tomba malade. Il était dans sa famille, occupé à rétablir sa santé, lorsque la cure de Latour, sa paroisse natale, devint vacante. Il s'offrit à la desservir provisoirement, comptant y passer le temps de sa convalescence. Il y est resté 16 ans (1861-1877). Et pendant que le fils dirigeait la paroisse, le père dirigeait la commune, à la grande satisfaction des bons paysans de Latour.

Monseigneur Bardou lui offrit, dans cet intervalle, la cure de Puy-l'Évêque. Il la refusa, ne sachant comment s'arracher à l'amour de ses paroissiens, qui étaient en même temps ses compatriotes, et aux affections si douces pour lui de la famille.

Il se reprochait plus tard ce refus, dans la crainte que la nature n'y eût eu une part trop grande. Aussi il n'hésita pas à rompre les liens qui le retenaient à Latour, lorsque Monseigneur Grimardias lui offrit la cure Notre-Dame, à Cahors.

C'est là qu'il a passé les seize dernières années de sa vie (1877-1893), y faisant tout le bien qu'il était possible d'y faire. Il s'est appliqué surtout à entretenir dans son église le culte de la Ste Vierge qui y est traditionnel, en donnant à la retraite annuelle, qui a lieu au mois de septembre, tout l'éclat possible. Espérons que l'impulsion qu'il a donnée ne s'arrêtera pas.

En dehors du travail de sa paroisse, M. le curé de Notre-Dame trouvait du temps pour rendre service à ses confrères et aux communautés religieuses de Cahors, en prêtant fréquemment à leurs fêtes le secours de sa parole chaude et abondante.

Mais depuis deux ans il était condamné à une impuissance presque absolue, miné qu'il était par un mal implacable auquel sa forte constitution seule pouvait lui permettre de résister si longtemps.

Lui qui redoutait la mort, il l'a vue venir au contraire, grâce sans doute à la protection de St Joseph dont on célébrait ce jour-là la fête, non seulement avec résignation, mais presque avec joie, à la grande satisfaction de son entourage.

L'abbé de Bercegol sera regretté de tous ceux qui l'ont connu ; il sera regretté surtout de ses paroissiens pour lesquels il fut un pasteur modèle, de la société cadurcienne dont il était l'ornement, de ses amis pour lesquels il était d'un dévouement sans bornes.

X.

Armée

L'*Officiel* du 23 mars courant porte les nominations, au grade de sous-lieutenant, des élèves ayant suivi le cours de l'école de Saint-Maixent en 1892-1893. Nous y relevons avec plaisir les noms de quatre anciens sous-officiers du 7e de ligne :

MM. Lobies, affecté au 81e de ligne, à Béziers ; Nougarède, affecté au 50e de ligne, à Périgueux ; Pratviel, affecté au 147e de ligne, à Verdun ; Raffy, affecté au 14e de ligne à Toul.

* * *

MM. Péberay Jean et Pont Jules, sortant de la même école sont affectés au 7e de ligne.

* * *

On nous annonce la nomination à l'emploi de percepteur de 4e classe à Egletons (Corrèze), de M. Dayet, adjudant au 7e de ligne, décoré de la médaille militaire.

* * *

Par décret du 22 mars 1893, M. Poulle, lieutenant breveté au 33e de ligne, est nommé capitaine au 7e de ligne.

* * *

Les permissions accordées aux militaires à l'occasion des Fêtes de Pâques, commenceront le jeudi soir 30 mars et prendront fin le jeudi 6 avril, soit 7 jours pleins.

Conseil général

La session d'avril du Conseil général du Lot, s'ouvrira à Cahors, conformément à la loi, le 2e lundi qui suit le jour de Pâques, soit le 10 avril prochain.

Mouvement d'instituteurs et d'institutrices

Par arrêté du 21 mars 1893, M. le préfet, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, a nommé les instituteurs et les institutrices titulaires dont les noms suivent :

MM. Lacombe, d'Ussel à Saint-Jean-de-Laur ; Bec, de Saint-Jean-de-Laur à Caniac ; Cavanié, du Boulvé à Ussel ; Maurel, de Mauroux au Boulvé ; Ladoux, de Lacapelle-Marival à Mauroux ; Laubat, de Saint-Daunès à Lacapelle-Marival ; Garrigues, de Saint-Martial (Saint-Pantaléon à Saint-Daunès ; Mlle Bru, de Bach à Saint-Martial (Saint-Pantaléon).

Retard de train

Le train 21, express de Paris à Toulouse, qui arrive à Cahors à 7 h. 19 du matin, est arrivé, vendredi, avec 1 h. 50 de retard, sans accident.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 23 mars, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Dix jours de prison, avec application de la loi Bérenger, contre la femme Rose B..., épouse C..., de Cours, inculpée d'avoir vendu, le 8 mars, au marché de Cahors, deux poules volées.

— Un mois de prison, à Léon Schnel, âgé de 25 ans, né à Châtellerault, déjà condamné huit fois, pour vagabondage et mendicité.

— Dix francs d'amende contre Louis Delfour, d'Albas, pour s'être servi d'un timbre-poste oblitéré.

— Auguste Contival, Jacques Arnaudet et Parriel, de Labastide-Marnhac, 13 fr. d'amende chacun, pour avoir coupé deux arbres dans le bois de M. Valette, maire de cette commune.

— Deux mois de prison, avec application de la loi Bérenger, contre un marchand de chaussures de Cahors, pour banqueroute simple.

— Le sieur Combarieu et le jeune Gayet, de Calamane, prévenus d'outrages envers les gendarmes de Catus, sont relaxés.

La coiffure de la gendarmerie

Maintes fois nous avons répété que s'il était une arme à la tenue de laquelle on ne devait toucher que le moins possible, c'est la gendarmerie ; d'abord dans l'intérêt des gendarmes eux-mêmes, qui paient leur tenue, et puis, parce que, n'en déplaise à ceux qui voudraient bien être gendarmes, mais ne pas en avoir l'air, l'uniforme sévère et traditionnel de la gendarmerie est un porte-respect impossible à remplacer. — « Nous gendarme, *revêtu de notre uniforme...*, » dit l'antique libellé des procès-verbaux. — Le gendarme n'est pas fait pour jouer à cache-cache avec les malfaiteurs, comme un agent de la police de sûreté. C'est ce qu'on feint d'oublier trop souvent.

Le bureau de la gendarmerie, au ministère de la guerre, cède-t-il à un fâcheux courant ou a-t-il du temps à perdre ? Après avoir ridiculement étriqué les pantalons, il s'occupe de transformer le chapeau, ce fameux chapeau, si détesté de quelques jeunes. On le remplacerait par l'ancien chapeau des écuyers de Saumur, avec galon d'argent. Un fournisseur en a, paraît-il, présenté le modèle au comité de l'arme.

Nous n'aimons pas les coiffures monumentales ; mais le chapeau actuel n'est pas de dimensions exagérées. Celui des écuyers est, en revanche, minuscule ; il coifferait fort mal nos gendarmes, presque tous de fort belle taille.

Tout le monde n'est pas Napoléon 1er, qui pouvait se coiffer, sans qu'on le trouvât bizarre, d'un tout petit chapeau, à côté des vastes bicornes de ses maréchaux et généraux.

Le chapeau de Saumur ne serait, sans doute, qu'un acheminement vers le képi pur et simple, ou le casque d'un cavalier quelconque. Voilà ce qu'il faut éviter.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 6 mars 1893

Présidence de M. Cangardel, Président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Joseph Blanc, secrétaire des séances, donne connaissance des décisions prises par le Conseil d'administration et de la Commission du *Bulletin* dans sa séance du 3 mars. Ces deux commissions se sont occupées de la composition du 1er fascicule du *Bulletin* pour l'année 1893, et de l'organisation d'un concours littéraire, historique et artistique à l'occasion du Concours régional qui aura lieu l'année prochaine. En ce qui concerne le *Bulletin*, la Société, adoptant les propositions de la commission, le 1er fascicule de 1893 sera ainsi composé :

1° Précautions prises par une Ville du Quercy (St-Céré) pour se préserver de la peste au XVIIe et au XVIIIe siècle (1628), par L. Combarieu.

2° *Comptes du chapitre de la Cathédrale de Cahors en 1652* (suite), par M. Paul de Fontenilles.

3° Histoire de la Commanderie de Latronquière (suite), par M. F. de Laroussilhe.

4° Les Évêques Cahors et le droit d'annates, par M. l'abbé Taillefer.

5° Cantiques patois, par M. l'abbé Gary.

6° Programme du concours organisé par la Société pour 1894.

7° Procès-verbaux des séances du semestre.

En ce qui concerne le Concours, la Société approuve les décisions de la Commission, décide qu'elle décernera des médailles d'or et de vermeil, suivant la valeur des ouvrages, ainsi que des médailles d'argent et de bronze, à des travaux historiques, monographiques, biographiques, scientifiques, artistiques (peintres-sculpteurs) littéraires (français et patois, prose et poésie) intéressant le Quercy. — Les ouvrages destinés au Concours, devront parvenir à la Société avant le 1er mars 1894, terme de rigueur — Le programme détaillé sera inséré au prochain *Bulletin*, et ultérieurement publié dans la presse locale et régionale. Il sera fait un tirage à part, et des exemplaires seront adressés aux personnes qui en feront la demande.

M. Caminade donne lecture d'une intéressante fantaisie : *Le Manteau*.

M. Greil donne lecture de 4 ballades du Quercy, qu'il a trouvée dans un ouvrage de poésie française imprimé en 1846. *Ballades et légendes*, par M. Siméon Pécontal — Voici les titres de ces 4 ballades : Les Pins et les Roses — Le Drac — Jeanne — Les deux baisers.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, François CANGARDEL. — *Le secrétaire*, Joseph BLANC.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 mars 1893

Naissances

Cavalié Madeleine, rue de la Banque.
Souchière Désirée, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Vallet Béatrix, à Cabessut.
Arnaud Renée-Paule, rue Galliot-Genouillac, 8.

Mariages

Sage Antoine-Louis, horloger, et Bousquet Marie, lisseuse.

Décès

Théron Antoine, cult., 70 ans, à l'hospice.
Bruel Antoinette, s. p., 88 ans, veuve Ressiguier, impasse Catonne, 2.
De Bercegol du Moulin Camille, curé, 71 ans, rue St-Georges, 1.
Granié Marie, s. p., 76 ans, veuve Borredon, rue Brives, 31.
Lafargue Baptiste, cult., 63 ans, r. des Maures, 13.

THÉATRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 28 Mars 1893

A L'OCCASION DE LA SEMAINE SAINTE

Relâche

Mardi 4 avril. — **Ouverture de la saison de Pâques**

Pour les débuts de

MM. NÉREL, baryton, CAUSSADE, ténor

Mme FAVART

Opéra comique en 3 actes

Mme GUYOT jouera le rôle de **Mme FAVART**

Dernières nouvelles

Expulsion

Un arrêté d'expulsion contre Otto Brandès, correspondant du *Berliner Tageblatt*, sera signé aujourd'hui.

M. Brandès devra quitter le territoire français dans 48 heures.

Le *Journal des Débats* dit qu'il est possible qu'un autre correspondant allemand soit expulsé sous peu.

Cornélius Herz

D'après le *Figaro*, l'extradition de Cornélius Herz serait un fait accompli avant trois semaines.

Un document curieux, contenant 1,161 attestations légalisées sur les Pilules Suisses, est envoyé franco à qui en fera la demande, par la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la *Chlorose* et l'*Anémie* ; il convient à tous les tempéraments affaiblis.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

REVUE HEBDOMADAIRE

Les affaires sont toujours très restreintes, et il est à craindre qu'on ne reste encore longtemps dans cette situation. A la moindre velleité de baisse, les capitaux en quête d'emploi viennent par leurs achats relever le niveau de la cote. La grande spéculation se tient sur la réserve, et on se trouve donc condamné, soit dans un sens, soit dans l'autre, à des oscillations de peu d'importance.

Nos rentes après un petit recul ont repris à peu près les cours cotés avant le détachement du coupon.

Le 3 0/0 est à 96.90.

Un peu de lourdeur sur les actions de nos grands établissements de crédit, lourdeur qui ne peut être attribuée qu'à la rareté des transactions.

Le Crédit Foncier oscille de 980 à 985. Les obligations foncières et communales ont toujours un marché suivi.

Le Crédit Lyonnais conserve une bonne fermeté à 771.25. La Société Générale reste toujours insensible aux variations de la cote, les bénéfices des deux premiers mois de l'année sont de 645.839.

Le Comptoir National d'Escompte reste bien tenu. Nos grands chemins sont fermes. Les obligations des chemins de fer économiques sont toujours l'objet d'achats suivis.

Bonne tenue des obligations de la Société des Immeubles de France.

Les fonds étrangers font tous preuve de bonnes tendances.

Hausse de l'Italien et de la rente Extérieure Le Portugais lui-même a fait des progrès, ce qui n'est pas absolument logique.

L'arrivée à Quito de l'Ingénieur français chargé de l'achèvement des travaux de la Cie Nationale du Chemin de fer l'Equateur ne peut que profiter aux cours des obligations. Le gouvernement garantit aux obligations un revenu de 25 fr.

Selon leur habitude, les compagnies américaines prennent dans les résultats de l'exercice écoulé, les plus propres à éblouir le public en laissant de côté les non-valeurs de l'entreprise.

L'une d'elles vient de citer de gros chiffres, mais elle cache le revers de la médaille.

La réclame ne dit pas, par exemple, que depuis 1884, date de l'exode de la Cie des Etats-Unis, ses dépenses ont passé de 14.42 0/0 des primes perçues à 24.43 0/0, absorbant ainsi tout le bénéfice brut de ces primes que ses assurances en cours ont perdu de leur qualité, les estimations annuelles s'étant élevées de 7.28 0/0 des assurances en cours à 17.28 0/0, que les excédents d'actif sont descendus de 13.02 0/0 du montant de l'actif à 6.84 0/0.

Les bénéfices distribués qui représentaient 0.98 0/0 des assurances en cours de 1885, ont décliné peu à peu et sont descendues à 0.460/0, soit un décroissement de moitié.

Avec une pareille décadence, la Cie américaine est-elle bien venue à parler de ses prétendues richesses.

Au fur et à mesure qu'elle s'enrichirait, ses assurés s'appauvriraient.

Voilà la vérité que nul assurable doit oublier.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 22 mars au 1er avril 1893, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaise, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1re classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant vingt jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE

FOIRE DE SÉVILLE

1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1er avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du **18** au **22 Avril**, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

FÊTES DE PAQUES 1893

Extension de la durée de validité des Billets

ALLER ET RETOUR

A l'occasion des **Fêtes de Pâques**, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 11 Avril inclus, la durée de validité de ses Billets d'**Aller** et **Retour** à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du Mercredi 29 Mars au Lundi 10 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial **G V** n° **2**.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixee.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La quinine, que tout le monde connaît, a toujours été d'un prix élevé, actuellement en employant leo capsules de quinine de Pelletier, l'inventeur, le problème de la quinine à bon marché est résolu, elle revient en moyenne à 1 fr. le gramme par flacon de 10, 20 ou 100 capsules, c'est le meilleur tonique fébrifuge connu. Beaucoup de médicaments préconisés contre la goutte, le lumbago, le rhumatisme, les migraines, les névralgies, ne doivent leur efficacité qu'à la présence de la quinine.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets sont *si nuisibles* à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Racabout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

OPTIMA
SAINDOUX
PUR
EXTRA
A & Co
CHICAGO

Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. Mitteau et fils, à Périgueux.

Dès que les mères de famille s'aperçoivent que leurs enfants sont pâles, privés d'appétit, qu'ils manquent de vivacité, que les glandes du cou s'engorgent et que des gourmes ou croûtes apparaissent sur la tête et le visage, elles doivent, sans hésiter, avoir recours au *Sirop de Raifort iodé* de Grimault et Cie, qui contient, outre les principes du populaire sirop anti-scorbutique, l'iode combiné avec le suc de cresson qui contient déjà naturellement des petites quatités d'iode.

A VENDRE 25 fr. *Dictionnaire Dupiney de Vorepierre*, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; a coûté **100 fr.**

La célébrité dont jouit depuis si longtemps la *Pâte Regnauld* est due à ses propriétés remarquables pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements et affection la poitrine. Ces propriétés ont été hautement signalées dans plusieurs journaux de médecine et notamment dans la *Gazette de santé* et la *Gazette des Hôpitaux*.

L'emploi simultané du *Sirop de Regnauld* et de la *Pâte Regnauld* donne un soulagement beaucoup plus rapide et abrège la durée uu traitement. En ce cas, la Pâte Regnauld est le médicament de chpix pendant le jour, le Sirop pour la nuit.

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE
A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1er et le 3e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — **M. AUDOUARD** engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE
VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

UNION DES OUVRIERS
Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

EXPOSITION — CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui même, sur demande.

L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les **PLANS EN CHROMO** des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
ou un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

OUTILS POUR AMATEURS et INDUSTRIE. Fournitures pour DECOUPAGE TOURS — MACHINES
Catalogue, 500 figures, contre 35 cent.
LE MELLE, breveté s. g. d. g.
3, r. de la Fidélité, PARIS

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez **M. Lasserre,** ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE
de
Saint-Julien de Jordanne (Cantal)
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0f 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au *Siège de l'immeuble* ou au *Bureau du Journal*.

Le propriétaire-gérant : Laytou.

VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

DE

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR
Lauréat du Concours des Vignobles
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)
HIVER 1892 — PRINTEMPS 1893
PLANTS DE 1er CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures le cent	Boutures le mil.	Racinés le cent	Racinés le mil.
Black Défiance	15	100	20	150
Canada	6	50	15	120
Clinton ou plant Pouzin	1,50	12	5	40
Cunningham	2	15	8	60
Cynthiana	4	30	20	150
Croton	50		60	
Duchess	50	400	50	
Herbemont	2	15	8	60
Herbemont d'Aurelle	50	300	40	
Herbemont Touzan	40	300	30	
Jacquez à gros grains	2	15	15	40
Jacquez d'Aurelle	20		40	
Jacquez d'Aurelle Cazalis	200		300	
Othello	2	15	6	50
Noah	8	60	15	100
St-Sauveur (extra-fertile)	15	100	30	200
Sécrétary	20	150	40	300
Sénasquas	6	50	15	100
Triumph	15	140	25	200
Berlandieri	50		80	
Cinéréa	50		80	
Cordifolia	10		25	200
Riparia large feuille	2	15	5	40
Rupestris large feuille	4	35	10	80
Rupestris du Lot ou phénomène	5	40	15	120
Rupestris Ganzin	15	100	20	150
Solonis	2	15	7	60
Vialla	2	15	7	60
York-Madeira	3	25	8	70

PLANTS FRANÇAIS *Greffés et soudés sur les porte-greffes ci-contre :*	le cent	le mil.
Aspiran teinturier Bouschet	25	250
Carignan Bouschet	25	250
Aramon teinturier Bouschet	22	200
Alicante Henry-Bouschet	25	200
Grand noir de la Calmette	25	250
Terret Bouschet	25	200
Portugais bleu	35	250
Côt ou Auxerrois	25	200
Aramon	22	200
Gamay de Bourgogne	25	230
Chasselas du 22 juillet	30	250
Chasselas ordinaires	22	200
Muscat noir	30	
Boutures pour greffons		
Aspiran teinturier Bouschet	15	100
Carignan Bouschet	20	150
Aramon teinturier Bouschet	10	80
Alicante Bouschet	3	20
Alicante Henry-Bouschet	5	40
Grand noir de la Calmette	20	150
Terret Bouschet	10	80
Portugais bleu	20	150
Plant de la beauté	50	
Plant Gouny	50	
Castet	3	25
Néhélescol (1) noir	50	
» blanc	50	

(1) *Raisin de 0,80 de long.*

Néhélescols, plant de Gouny, plant de la beauté, greffés : 1 fr. pièce, fr. pièce,

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Notre ouvrage *Expériences pratiques sur le culture des vignes américaines* est divisé en cinq parties : 1re partie : Description des plants, division des terrains d'adaptation. — 2e partie : Les meilleures modes de muliplication de la vigne. — 3e partie : Etablissement du vignoble et culture de la vigne. — 4e partie : Les meilleurs engrais à employer. — 5e partie : Les maladies de la vigne et les principaux moyens de les combattre.

Rendus franco en gare de Cahors